

ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ
Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 1
tel 03 87 34 69 02
Direction Générale des Services

Marché N° 8-2010

REGLEMENT de CONSULTATION

R.C

Objet du Marché :	- Fourniture et pose de câblage informatique - Fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)
Pouvoir adjudicateur :	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
Agent comptable assignataire	Mme l'agent comptable de l'ENIM

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

- Il porte sur
- 1- la fourniture et la pose du câblage informatique
 - 2- la fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)

Les caractéristiques des matériels figurent à l'article 3 du CCP.

ARTICLE 2 : CONTENU DES OFFRES

Il est impératif de procéder à une visite des locaux avant d'établir le devis et de proposer l'offre.

Le candidat devra présenter ses offres sur le tableau joint au présent dossier de consultation : **annexe à l'acte d'engagement**. Ce tableau nous sera retourné avec l'ensemble des autres documents.

Le candidat indiquera les prix €HT et €TTC unitaires, par référence à un tarif fabricant s'il existe ou à un prix catalogue.

ARTICLE 3 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de la réception des offres.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1. les renseignements et justifications concernant les qualités et capacités juridiques, techniques, économiques et financières de l'entreprise. L'entreprise indiquera en particulier son chiffre d'affaires HT pour les 3 derniers exercices clos.
2. une liste de références comparables en nature et volume à l'objet du marché.
3. un acte d'engagement établi selon le modèle joint
4. une annexe à l'acte d'engagement conforme au modèle ci-joint
5. le CCP paraphé

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATS

L'entreprise fournira, conformément aux articles 44 et 45 du CMP, les renseignements suivants :

1. capacité à concourir
2. déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures concernées par le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;
3. déclaration indiquant les effectifs du candidat pour chacune des trois dernières années ;
4. présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

ARTICLE 6 : ENVOI DES OFFRES

Les candidatures et les offres seront envoyées dans une seule enveloppe cachetée, par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

ENIM
Direction Générale des Services
Ile du Saulcy
57045 METZ Cedex 1

Elles porteront la mention :

Marché 8-2010
Fourniture et pose de câblage informatique et colonnes de distribution
Ne pas ouvrir

et devront parvenir à l'ENIM avant le **Mercredi 07 juillet 2010 à 17H00.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Télex, Télécopie, Fax, ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 7 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées conformément aux critères suivants dans l'ordre décroissant :

- 1- caractéristiques techniques du matériel,
- 2- prix
- 3- délai d'installation

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard 60 jours après la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DU MARCHE.

Le candidat retenu devra faire parvenir les certificats et attestations prévus à l'article 46 du CMP, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de l'information selon laquelle il a été sélectionné.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats mentionnés à l'article 46 dans le délai fixé, son offre sera rejetée.